

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE****EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025**

L'AN 2025, le 19 DECEMBRE, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au siège de l'Opal - 1 place Jacques de Troyes à Laon.

Etaient présents : M. GRZEZICZAK, Président.

Mme BODIOT, MM. CREMONT et DAIN, Mme DIVE, MM. FERRAI, LEBEAU et LEFEVRE, Mme LETOT-DURANDE, MM. LIEZ et LINIER, Mme M'SAKNI, M. MUZART, Mmes PASSEMART et PLATRIER, M. PERROU, Mmes RIBEIRO et VARLET-CHENOT, M. VERDEZ, Administrateurs.

M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, représentant Mme la Préfète, représenté par M. BAILLET.

M. RICKLIN, Commissaire aux comptes.

Pouvoirs : M. RAMPELBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. GERVOIS, Administrateur, à M. LIEZ
Mme GRAFTE, Administrateur, à M. PERROU
Mme VIOLET, Administrateur, à M. LIEZ.

Excusés : MM. DELHAYE, EUGENE et GALLOO, Mme MARICOT, Administrateurs.

Assistés de : MM. ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints.

M. COLARD, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Responsable Communication Institutionnelle.

La séance est ouverte à 10 h 00.

ORDRE DU JOUR**LAON – DEMANDE D'AUTORISATION DE POSE D'UNE CAMERA PAR LA VILLE DE LAON SUR LE PATRIMOINE DE L'OPAL.**

Dans le cadre de ses missions de police, la Ville de Laon souhaite étendre et renforcer son dispositif de vidéo protection.

L'objectif de la Ville est de permettre de faciliter l'identification des fauteurs de troubles et auteurs d'infractions dont les actes sont susceptibles de nuire à la qualité de vie du Quartier Champagne de Laon concerné par le dispositif.

La Ville de Laon prévoit un système de vidéo protection à installer sur le patrimoine de l'OPAL.

Par courriel du 21 octobre 2025, la Ville de Laon a demandé à l'Office les autorisations nécessaires pour installer des caméras sur les éléments de patrimoine suivants :

- 1, rue Monge 02000 LAON.

La convention de Partenariat qui est soumise à l'approbation du CA a pour objet d'autoriser la Ville de Laon à implanter des caméras, pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'une année, sans limite du nombre de reconductions.

Enfin, le Maire de Laon, Monsieur Éric Delhaye, Madame Sylvie Létot-Durande et Monsieur Antoine Lefèvre, élus de la Ville de Laon, sont également administrateurs à l'Opal.

À ce titre, toute convention envisagée entre la Mairie de Laon et l'OPAL, est subordonnée à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de l'Office, en application des dispositions de l'article L 423-10 du code de la construction et de l'habitation, s'agissant d'une convention réglementée.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer une convention de Partenariat avec la Ville de Laon permettant l'installation des équipements de vidéo protection envisagée sur le patrimoine de l'OPAL.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus. M. Delhaye, Mme Létot-Durande et M. Lefèvre ne prennent pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

